



CSV TIR VITTEL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE DU 19 JUILLET 2025

PRESENTS : MME LAURENT, M. EVROT, M. MEUNIER, M. HASS, M. ALIF, M. BALLAND, M. FAIRISE

ABSENTS EXCUSES : M. RUER, M. VAN VOOREN. M. CERVENY.

RAPPORTEUR ET MODERATEUR : M. FAIRISE

16H (GMT) LE QUORUM EST ATTEINT, LA REUNION PEUT COMMENCER.

ORDRE 1 : ACHAT MUNITIONS

M. FAIRISE DEMANDE UNE REVISION DU MONTANT D'ACHAT DES MUNITIONS CALIBRE 22 LR (PRÉCEDEMMENT VOTÉ À 1000 €) COMPTE TENU DU FAIT DE L'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE. ACCEPTE A L'UNAMITE A CONCURRENCE DE 2500 €.

ORDRE 2 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA LICENCE.

M. FAIRISE DEMANDE LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA LICENCE (CONCERNÉ UNIQUEMENT LES NOUVEAUX LICENCIES COMPTE TENU DU RISQUE POTENTIEL DE DERIVES SUR SON MAUVAISE UTILISATION).

3 TIERS A AIR COMPRIME AVANT SA VALIDATION SONT PROPOSÉS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ : ENCLAIR TOUT FUTUR LICENCE APRÈS AVOIR DÉPOSÉ SON DOSSIER DEVRA EFFECTUER 3 SÉANCES A AIR COMPRIME (ARME DE POING OU D'ÉPAULE) SUR UNE PÉRIODE MAXIMUM DE 4 SEMAINES AFIN DE VALIDER SA LICENCE.

ORDRE 3 : TIR CERTIFIE

M. FAIRISE RAPPELLE LE FAIT QUE LE CODE DE SECURITE INTERIEUR (ARTICLE R312-5 4) STIPULE QUE LA DELIVRANCE DE L'AVIS FAVORABLE (DOCUMENT INHERENT A UNE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT D'ARME DE CATEGORIE B) EST SURBORDONNE A LA PRATIQUE REGULIERE DU TIR, UN ARRETE PRECISE QU'IL VAUT ATTESTATION D'ASSIDUITE ET SA CAPACITE A DETENIR ET A UTILISER UNE ARME EN TOUTE SECURITE.

EN CONSEQUENCE LE COMITE VOTE A L'UNANIMITE 1 TIR CERTIFIE OBLIGATOIRE AU MINIMUM PAR AN POUR TOUS LES DETENTEURS D'ARMES DE CATEGORIE B. (POUR INFORMATION CERTAINS CLUBS DEMANDENT ENTRE 4 ET 10 TIRS PAR AN).

CETTE DISPOSITION DEVIENT EGALEMENT APPLICABLE A TOUT UTILISATEUR DU PAS DE TIR 25 M.

CETTE MESURE A POUR EFFET, A DEFAUT D'AVOIR DE BONS TIREURS, DE NE PAS AVOIR DE TIREURS DANGEREUX.

CETTE MESURE DEVIENT APPLICABLE A PARTIR DU 01/09/2025.

LES MODALITES DU TIR SONT A CONSULTER SUR LE SITE : csvtirvittel.fr

QUESTIONS DIVERSES

M. MEUNIER DEMANDE DES NOUVELLES DU REPAS DE COHESION.

CE DERNIER AURA LIEU LE 23 AOUT 2025 A THEY/MONFORT VERS 19H

LES MODALITES DE RESERVATION DEVANT VOUS PARVENIR SOUS PEU PAR MAIL.

M. FAIRISE NOUS INFORME QUE L'ENTITE CSV (ENSEMBLE DES CLUBS SPORTIFS DE VITTEL SOUS CETTE DENOMINATION,) A ETE DISSOUTE ET DEMANDE S'IL Y A POSSIBILITE DE REBAPTISER LE CLUB.

*M. MEUNIER REPOND QUE QU'ADMINISTRATIVEMENT ET FINANCIEREMENT CELA S'AVERE COMPLIQUE. **LE PROJET EST DONC ABANDONNE.***

M. FAIRISE PROPOSE UNE REVALORISATION DU REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES DES CHAMPIONNATS NON NATIONAUX.

ACTUELLEMENT REMBOURSES AU TIERS, LA PROPOSITION ETANT UN REMBOURSEMENT INTEGRAL.

M. MEUNIER REPOND QUE CETTE IDEE A DEJA ETE ETUDIE ET REJETE DU FAIT DE LA COMPLEXITE DE SA MISE EN OEUVRE.PROPOSITION DONC REJETEE.

POUR INFORMATION, LA TROSSE DESECOURS VIENT D'ETRE VERIFIEE. TOUS LES COMPOSANTS PERIMES ONT ETE DETRUISTS ET RACHETES SUIVANT LES DIRECTIVES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR.

18H (GMT) PLUS DE QUESTIONS, LA REUNION EST TERMINEE

PHILIPPE FAIRISE, RAPPORTEUR.